

AVIS DE CONSULTATION N° 004 /AC/PU/RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SIGAMP/2023 DU 03/08/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES FOURNITURES PEDAGOGIQUES SCOLAIRE OU PAQUET MINIMUM POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE DANS LA COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

Les entreprises intéressées sont invitées à participer à la Demande de Cotation définie ci-dessous, lancée par le Gouvernement de la République du Cameroun représenté par le Maire de la Commune d'Ambam, Maitre d'Ouvrage et Autorité Contractante.

1-OBJET

Le Maire de la Commune d'Ambam, Maitre d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance une Demande de cotation pour l'acquisition des fournitures pédagogiques scolaires ou paquet minimum dans la commune d'Ambam, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud.

2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations à exécuter sont définies dans le descriptif de la fourniture joint au dossier de consultation pour un montant toutes taxes comprises de **12 000 000 (Douze million) francs CFA**.



3- PARTICIPATION

La participation à la présente consultation est ouverte aux prestataires de droit camerounais.

4- FINANCEMENT

Les fournitures, objet de la présente consultation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'Education de Base, exercice 2023.

5- DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution de la fourniture doit être proposé par le soumissionnaire et constitue un critère de notation. Il ne doit pas dépasser **un (01) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de procéder à la fourniture.

6-LIEU DE LIVRAISON

Le paquet minimum doit être livre à la commune d'Ambam et fait objet d'une réception dument convoquée.

7- ADMINISTRATION AU NOM DE LAQUELLE SERA CONCLUE LA LETTRE COMMANDE

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune d'Ambam, la Lettre -Commande sera conclue entre l'Adjudicataire et le Maire de la Commune d'AMBAM.

8- ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION

Le dossier de consultation peut être retiré dès publication du présent avis à la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics(SIGAMP)** de la commune d'Ambam **sis à la Bibliothèque Municipale, derrière la Préfecture**, sur présentation d'une quittance de paiement **à la Recette Municipale d'AMBAM**, d'une somme non remboursable de **30 000 Francs CFA**.

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant l'entreprise désireuse de participer à l'Avis de consultation.

9- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement bancaire provisoire de **240 000 francs CFA** établi par un organisme bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère des Finances dans les conditions de la COBAC.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres, ou dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, après constitution du cautionnement définitif.

NB : Ce cautionnement peut être remplacé par un chèque certifié, un chèque bancaire. Toute offre ouverte sans caution sera rejetée, la caution n'étant plus acceptée à l'ouverture des offres.

10- CAPACITE FINANCIERE DE L'ENTREPRISE

Le soumissionnaire devra produire une capacité financière de préfinancement des prestations d'un montant minimum de 2 400 000 FCFA délivré par une banque agréée par le MINFI.

11- RECEPTION DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires avec reliure en spirale dont un (01) original et six (06) copies** respectivement marquées comme telles devra être déposé contre récépissé à la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics(SIGAMP) sis à la Bibliothèque Municipale, derrière la Préfecture**, au plus tard le **17/08/2023 à 14 heures précises**, heure locale et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION N° 004 /AC/PU/RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SIGAMP/2023 DU 03/08/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES FOURNITURES PEDAGOGIQUES SCOLAIRE OU PAQUET MINIMUM POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'EDUCATION DE

BASE DANS LA COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD «A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»

Toute offre non produite en sept (07) exemplaires avec reliure en spirale et non conforme aux prescriptions du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

12- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres qui se fera en un seul temps aura lieu le **17/08/2023 à 15 heures précises**, heure locale, à la salle de lecture de la Bibliothèque Municipale par la Commission Interne de passation des Marchés Publics siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

13- EVALUATION DES OFFRES

Les offres retenues après vérification des pièces administratives seront évaluées sur la base des principaux critères de notation ci-après :

13.1. Critères éliminatoire

- Des fausses déclarations ou des pièces falsifiées ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des Offres (Article 92(9) du Code de Marchés Publics)
- Offre financière incomplète ;
- Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié.
- Absence de caution de soumission.
- Absence de la Capacité financière de l'Entreprise ;
- Modèle de lettre de soumission non conforme ;
- Signature non conforme du fournisseur (sauf procuration légalisée)

13.2. Critères essentiels :

- Présentation générale de l'offre ;
- Délai de livraison des fournitures.
- Lieu de livraison
- Projet de Lettre Commande paraphé et signé
- Spécimen en couleur du matériel du kit hygiénique à livrer.

Seules les soumissions qui auront obtenus au moins 70% de « oui » à l'évaluation des offres seront admises à l'analyse financière.

14- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15- PIECES ADMINISTRATIVES

- Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes datant de moins de **trois (03) mois** à la date de remise des offres.
- Sous peine de rejet de son offre, chaque soumissionnaire devra obligatoirement joindre à sa proposition financière, un modèle de lettre de soumission conforme faisant ressortir les coûts hors taxes et toutes taxes comprises et le délai d'exécution des prestations
- Toute offre présentant des signatures différentes de celles du fournisseur légal sans procuration sera purement et simplement rejetée.

16- RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRES :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du **Secrétariat Général de la Mairie d'Ambam ou à la structure interne de gestion administrative des marchés publics de la commune d'Ambam (SIGAMP) sis à la Bibliothèque Municipale, derrière la Préfecture.**

Fait à Ambam le 03 AOUT 2023

LE MAIRE

(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ARMP
- DD/MINMAP/VNT
- DD/MINEDUB/VNT
- Président CIPM/C-AMB
- Affichage/CHRONO/ARCHIVE



Komo Ovono Samson
Maire d'AMBAM